

Projets pédagogiques particuliers

Une cible de 75 % qui fait dériver le réseau de l'éducation, dénonce la FSE-CSQ

Québec, le 16 avril 2025. – À l'occasion de l'événement Passion pour tous, organisé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) tient à rappeler les grandes lignes qui devraient être respectées en matière de projets pédagogiques particuliers (PPP) afin de prévenir les dérives dans le réseau et l'accentuation du phénomène de l'école à trois vitesses.

Un temps d'enseignement et d'apprentissage comprimé

Les PPP représentent un enjeu important pour la FSE-CSQ, notamment en raison de leur effet direct sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage. En effet, plusieurs conséquences néfastes sont observées dans les milieux scolaires, à commencer par le retrait de nombreuses heures d'enseignement de la grille-matières; en français, en sciences, en math, en anglais et dans toute autre matière. Cela occasionne inévitablement des difficultés dans l'atteinte des objectifs du programme et alourdit la tâche des enseignantes et enseignants. On se retrouve aussi à exclure les élèves qui ne peuvent suivre ce rythme accéléré et qui, pourtant, auraient le plus besoin d'être motivés par ces PPP.

« Même s'ils peuvent être inspirants, nous devons nous assurer que les PPP n'occasionnent pas une surcharge de travail pour les enseignants en comprimant les programmes. Ils ne doivent pas non plus avoir pour effet d'exclure des élèves des projets particuliers pour les concentrer dans les classes régulières. Ces enjeux fondamentaux témoignent une fois de plus de la nécessité de tenir une grande réflexion sur l'éducation au Québec », a signifié Karine Nantel, 1^{re} vice-présidente de la FSE-CSQ, qui assiste à l'événement.

Des balises à respecter

Dans le cadre des travaux menés par la FCSSQ au sujet des PPP, la FSE-CSQ s'est assurée que les balises nécessaires soient prises en compte.

Elle profite de l'occasion pour en rappeler quelques-unes. La mise en place d'un PPP :

- doit respecter les principes visant l'atteinte d'une composition de la classe équilibrée, ainsi que d'une tâche et d'une répartition des ressources équitables;
- doit respecter les encadrements prévus à la loi, au Régime pédagogique et à la convention collective, notamment les obligations de participation des enseignantes et enseignants;
- doit respecter le temps d'enseignement nécessaire pour assurer la transmission du contenu de l'ensemble des programmes;
- doit favoriser l'égalité des chances, la mixité sociale et scolaire ainsi que les particularités de l'école, notamment en favorisant les besoins des élèves du bassin.

La FSE-CSQ dénonce la cible ministérielle voulant que 75 % des élèves du secondaire du réseau public soient inscrits dans un PPP pour l'année scolaire 2026-2027. Elle dénonce également toute pression exercée sur les équipes-écoles pour les implanter, puisque les PPP doivent d'abord et avant tout émaner de la volonté des milieux. Par ailleurs, elle déplore que le discours gouvernemental sur les PPP donne l'impression que l'école doit être centrée sur le divertissement et non sur les apprentissages.

Profil de la FSE-CSQ

La Fédération des syndicats de l'enseignement regroupe 34 syndicats représentant plus de 95 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source

Sylvie Lemieux, attachée de presse FSE-CSQ
418 563-7193

lemieux.sylvie@fse.lacsq.org